



Saint-Cyr-en-Val, le 19 mars 2013

Monsieur le Maire

à

Monsieur le Maire
Direction de l'Urbanisme – Droits des Sols
Mairie
Place de l'Etape
45040 ORLEANS CEDEX 1

Vos réf : DURB - DDS
Objet : PLU d'Orléans – Dossier arrêté
Dossier suivi par Nathalie RAVRAT

Votre interlocuteur : Stéphanie BIGOT
Tel : 02 38 76 93 49 – Mail : stephanie@mairie-saintcyrenval.fr

Monsieur le Maire et cher collègue,

Par courrier du 13 février dernier, vous nous avez adressé pour avis le projet arrêté du PLU de votre commune.

Je vous informe que la commune de Saint-Cyr-en-Val souhaite formuler l'observation suivante (dans le rapport de présentation tome 1, p. 213) :

La ville d'Orléans serait couverte par plusieurs périmètres de captage d'eau potable, qui limitent les activités, dont « les forages de secours de la Saussaye situés sur le coteau Sud de la Loire ».

Les périmètres de protection des forages de secours de la Saussaye ne concernent pas la commune d'Orléans, ils impactent les communes de Saint-Cyr-en-Val, Marcilly-en-Villette et Sandillon.

Par contre, il n'est pas évoqué dans cette liste les périmètres de protection des captages du Val (lieu-dit Le Bouchet), situés sur le coteau Sud de la Loire, et qui eux impactent une partie du territoire de la commune d'Orléans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et cher collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Christian BRAUX

